

Protocole sanitaire

Réouverture et fonctionnement du Lycée Montaigne

Septembre 2020

La situation sanitaire liée au coronavirus Covid-19, a conduit à ne plus accueillir d'élèves en présentiel au Lycée Montaigne, depuis mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la quasi-totalité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé de réouvrir les établissements scolaires à partir du 28/09/2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires du pays. Dans ce cadre, le Lycée Montaigne réouvrira à compter du 28/09/2020.

Le présent guide repose sur les prescriptions sanitaires émises par le ministère de la Santé et les recommandations de l'AEFE et du Ministère de l'Education nationale français.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissements. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37.5 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

SOMMAIRE

- ❖ **Le maintien de la distanciation sociale**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Les protocoles spécifiques**
 - **Nettoyage et désinfection**
 - **Sanitaires**
 - **Accueil des élèves**
 - **Salles de classe**
 - **Gestion des circulations**
 - **Récréations**
 - **Restauration scolaire**
 - **Personnels**
- ❖ **Procédure de gestion d'un cas COVID-19**
- ❖ **Protocole particulier de circulation (accueil, récréations et sortie)**

Le maintien de la distanciation sociale

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale **de 1.5** mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans l'école permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à les laver avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour les personnels

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 le port d'un masque est obligatoire en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le port de masque pour tous les élève est obligatoire dans les bus pour se rendre, et revenir, de l'école. Les élèves n'en portant pas ne seront pas transportés.

Les personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration devront également porter des masques. Le port du masque est d'ailleurs strictement obligatoire dans l'enceinte de l'école.

Pour les élèves

Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

Qui ne doit pas porter le masque à l'école :

- Les élèves de la maternelle
- Les personnes ayant des problèmes respiratoires.
- Les personnes à besoin qui ne peuvent pas manipuler leurs masques.
- Toute personne avec un rapport médical contre indiquant le port du masque.

L'avis du médecin de famille ou/et du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants à raison de deux masques au moins par jour.

L'école pourra cependant fournir des masques en cas de besoin aux élèves qui n'en disposeraient pas.

On peut remplacer le masque par une visière pour les personnes qui ne peuvent pas porter le masque. Il est à noter que la visière est moins efficace que le masque en termes de prévention de la propagation de gouttelettes. Si une visière doit être utilisée, il faut s'assurer qu'elle couvre les côtés du visage et le bas du menton.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

La Prise de température

- Une prise de température à l'entrée de l'établissement et dans le bus est faite tous les matins. Chaque élève présentant une température supérieure à **37.5** ne sera pas admis à l'école.

- Une deuxième prise de températures des élèves du cycle 1,2 et 3 après 4 heures de leur présence à l'école (entre 10h30 et 11h30).
- Si un élève présente une température supérieure à **37.5** durant sa journée, il sera isolé avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

- **L'arrivée et le départ de l'établissement** seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves et des personnels présents. Le fonctionnement du dispositif sera clairement indiqué aux parents qui devront s'y tenir strictement. Il est nécessaire de veiller à la fluidité des arrivées et des départs
- **Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Nous privilégierons le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves.
- **Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces.

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents

Ils sont informés clairement :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables et du gel hydroalcoolique, etc.) ;
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne se rendent à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. L'infirmière apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Protocoles spécifiques

Rappel des fondamentaux

- Maintenir la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrière
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer

Ces fondamentaux sont détaillés dans la partie précédente de ce protocole

Nettoyage et désinfection

Mesures à appliquer

Nettoyage avant la reprise : « nettoyage habituel »

- Avant la reprise des cours, les locaux de l'école sont nettoyés et désinfectés selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après ;

Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi » en deux étapes

- Première étape : le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales ;
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).
- Seconde étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide, solution désinfectante à base d'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% additionné à 4 litres d'eau froide).
 - Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface :

- Suivre les recommandations pour l'application de la solution à base d'eau de Javel
- L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel

Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

- Nettoyage avec une lingette imprégnée d'un produit détergent ;
- Rinçage à l'eau avec une autre lingette de lavage ;
- Séchage des surfaces ;
- Puis désinfection avec une troisième lingette de lavage.

Dispositions spécifiques

Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (désinfectant et lingette jetable)

Fréquence

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation (désinfectant et lingette jetable).

En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, labo etc., un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.

Actions complémentaires

- Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Points de contrôle

- Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- Salles de classe : s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc., (pour les locaux occupés dans les cinq derniers jours).
- S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Sanitaires

Mesures à appliquer

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Nettoyage des réservoirs d'eau + analyses laboratoires.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, essuie-mains papier à usage unique*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, etc.*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Vestiaires seront fermés jusqu'à nouvel ordre

Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue

Points de contrôle

- S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires.
- S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires.
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches ou du bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaire.
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Salles de classes

Mesures à appliquer

- La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
 - Respecter une distance d'au moins un mètre et demi entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 3 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, un meuble, etc.)
 - Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
 - Limiter les déplacements dans la classe.
- Veiller à limiter les croisements dans la classe ;
- Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement ;
- Port du masque par les personnels ;
- Installer des solutions de gel hydroalcoolique et des produits de désinfection dans toutes les salles ;
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée

Avant l'entrée en classe

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les portes.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

À la fin de la classe

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler.

Laboratoire

- La salle de laboratoire est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - Définir les modalités d'occupation de la salle en fonction du nombre d'élèves ;
 - Respecter une distance d'au moins un mètre. Dans un même binôme, les élèves sont espacés d'un mètre (le travail ne se fait Jamais en trinôme).
 - Limiter les déplacements.
- Port du masque par les personnels et les élèves ;
- Port de gants et de blouse blanche, pour tous les TPs de physique/Chimie/SVT ;
- Installer des solutions de gel hydroalcoolique et des produits de désinfection dans toutes les salles;
- Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (désinfectant et lingette jetable) ;
- Assurer l'aération continue au laboratoire.
- Un nettoyage systématique du matériel et des surfaces utilisées après chaque séance de TP.

Arts plastiques et musiques

Les cours d'art plastique et de musique se feront dans les salles de classes. Le matériel est désinfecté entre chaque groupe.

Education physique et sportive

Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique.

- Une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives.
- Choix des activités permettant cette distanciation.

Lieu de pratique des activités physiques

S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures, l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases

permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, danse, préparation physique, ateliers de gymnastique, etc.).

Usage des vestiaires

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique.

Matériel

L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le matériel sera désinfecté entre chaque classe.

BCD et CCC

Fermés jusqu'à nouvel ordre.

Gestions et circulations

Mesures à appliquer

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation ;
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire ;
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique ;
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
- Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Port du masque par les personnels et les élèves.
- Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
- Limiter les changements de classe par les élèves.

Privilégier, dans la mesure du possible, le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves.

À défaut, prévoir dans les emplois du temps des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.

Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

Points de contrôle

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.

- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.

Récréation

Mesures à appliquer

- Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Echelonner les temps de récréation entre les classes ;
 - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent ;
 - Éviter les regroupements de niveaux différents ;
 - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation ;
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves ;
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- Port du masque par tous.
- Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque.
- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur.

Avant la récréation

- Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.

Pendant la récréation

- Port du masque par tous.
- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

A la fin de la récréation

- Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.

Restauration scolaire

La cantine sera fermée jusqu'à nouvel ordre, les enfants vont devoir manger en classe le repas froid préparé par les parents en classe. Il ne sera pas possible de prévoir un plat à réchauffer.

Mesures à appliquer

- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyer les tables après les repas (désinfectant et lingettes jetables).
- Pour un maximum d'autonomie : afin de limiter les interventions des adultes, l'enfant devra être autonome dans la prise de son repas. Cela va du sac ou de la boîte facile à ouvrir aux aliments faciles à manger.
- Aérer les classes durant et après les repas.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.

Personnels

Un mémo sera diffusé aux personnels et affiché dans chaque classe.

Mesures à appliquer

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque est obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Appliquer les gestes barrières.
- Maintenir la distance d'au moins un mètre et demi dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf au laboratoire pour le personnel médical, et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc.).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre et demi soit laissé entre les places assises.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.

Personnel accueil/vie scolaire

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

Infirmière

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

Locaux pour le personnel

Salle de réunion/salle des professeurs

- Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre et demi (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée).
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

Bureaux

- Bureaux individuels : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos, etc.) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée.
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi.

Accueil de parents

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles dans des larges salles bien aérées.

Procédure de gestion d'un cas COVID-19

Cas-contact : toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé est un cas- contact.

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

L'élève est identifié comme un « cas-contact » de Covid19

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter le médecin ;
- L'élève revient à l'école si son teste réalisé 14 jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Ces délais peuvent être prolonges s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.
- Une solution de continuité pédagogique est mise en place.
- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186) et le ministère de la santé (hotline 01/594459).

L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin
- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).
- Une solution de continuité pédagogique est mise en place.

L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts, consulter le médecin traitant et suivre le protocole des autorités locales.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif d'un élève

Les parents sont tenus d'informer sans délai l'établissement en cas de test positif.

Dès le signalement l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (7 à 14 jours après le test ou le début des symptômes avec un test négatif)

- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186) et le ministère de la santé (hotline 01/594459).
- Le ministère de la santé installe un système de suivi épidémiologique pour tracer les cas suspects.
- L'école élabore la liste des personnes (élèves et personnels) ayant été en contact avec l'élève malade (cas-contact) et les informe de la situation.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Tout élève identifié comme un « contact à risque » doit suivre la même procédure :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts ;
 - Consulter le médecin ;
 - L'élève revient à l'école si son test réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif.
 - Une solution de continuité pédagogique est mise en place.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

L'agent est identifié comme un « cas-contact » de Covid19

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin ;
- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186) et le ministère de la santé (hotline 01/594459).
- L'agent revient à l'école si son teste réalisé 14 jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Ces délais peuvent être prolonges s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

L'agent est à la maison et présente des symptômes évocateurs

Procédure à suivre :

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Consulter un médecin
- L'agent revient à l'école après avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.

En cas de test positif d'un agent

L'agent est tenu d'informer sans délai l'établissement en cas de test positif.

Dès le signalement l'agent ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (7 à 14 jours après le test ou le début des symptômes avec un test négatif)

- Avertir le ministère de l'éducation (hotline 01/772186) et le ministère de la santé (hotline 01/594459).
- Le ministère de la santé installe un système de suivi épidémiologique pour tracer les cas suspects.

- L'école élabore la liste des personnes (élevés, personnels et parents) ayant été en contact avec l'agent malade (**cas-contact**).
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'agent dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

- Toute personne identifié comme un « **cas-contact** » doit suivre la même procédure :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts ;
 - Consulter le médecin ;
 - La personne revient à l'école si son teste réalisé 7 jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif.

